

Initiatives ministérielles

Il faut dire que la convention signée avec le Mexique est l'aboutissement de 15 ans de négociations. Les Mexicains avaient toujours refusé jusqu'ici de conclure des traités en matière de fiscalité, et le Canada est l'un des premiers à avoir obtenu ce résultat. Je me dois de rappeler que beaucoup de mes collègues néo-démocrates ont profité de la deuxième lecture pour débattre du commerce nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. C'est sans doute de bonne guerre, si telle est leur perspective.

• (1240)

Je tiens à signaler toutefois que ce traité fiscal avec le Mexique n'a rien à voir avec les négociations commerciales entre le Canada, le Mexique et les États-Unis ou quelque autre pays. Il s'agit d'une procédure simple, et elle est courante dans les relations bilatérales. Le Canada compte déjà 50 traités de cette nature.

Ces conventions fiscales prévoient des solutions équitables aux divers problèmes de double imposition qui existent entre le Canada et ces autres pays. Les trois pays signataires des conventions à l'étude souhaitent que celles-ci soient mises en oeuvre au plus tôt. C'est pourquoi j'invite la Chambre à étudier ce projet de loi de la manière la plus favorable possible.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai eu le privilège, comme le député, de prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi, au nom de mon savant collègue, le député de Windsor-Ouest, qui n'avait pu être présent au moment du débat à l'étape de la deuxième lecture. Celui-ci m'a demandé de l'aider en faisant un bref exposé à la Chambre concernant ce projet de loi. Je suis heureux de présenter encore une fois ses vues à l'étape de la troisième lecture.

Comme je l'ai indiqué lors de la deuxième lecture, nous souhaitons que ce projet de loi soit renvoyé à un comité afin que celui-ci examine en détail la convention fiscale négociée avec les trois pays en cause. Je crois savoir que le comité a maintenant terminé son étude et que le rapport déposé à la Chambre recommande que le projet de loi soit adopté sans modification. Il semble que le comité en soit arrivé à la conclusion que cette mesure législative respectait en tous points les usages qui régissent ce genre de traités et, en conséquence, il a recommandé son adoption à la Chambre.

D'une façon générale, les conventions fiscales conclues entre le Canada et d'autres pays sont des mesures favorables qui permettent d'éviter la double imposition sur le revenu gagné par des Canadiens qui résident dans ces pays ou qui y exercent une activité commerciale. À cet égard, nous pensons qu'il s'agit d'une mesure très positive.

Dans ses propos, le secrétaire parlementaire a formulé des observations sur le libre-échange avec le Mexique et sur le fait que des membres du Nouveau Parti démocratique avaient fait mention de cet accord lors du débat à l'étape de la deuxième lecture. Je crois franchement qu'il s'agissait là d'une manoeuvre du NPD afin de gagner du temps. Il n'y a vraiment pas grand-chose qui puisse susciter la controverse dans cette mesure. Je suis d'accord que la convention fiscale avec le Mexique n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange, ni avec ce que le gouvernement pourrait négocier avec ce pays.

Je soupçonne que les députés du Nouveau Parti démocratique faisaient valoir un point de vue que nous partageons, à savoir que le gouvernement n'est pas un bon négociateur. Toutes les négociations que celui-ci mène risquent de se traduire par un désastre pour le Canada. Nous en avons beaucoup de preuves. Je crois donc que c'est la raison pour laquelle les néo-démocrates ont soulevé cette question relativement au projet de loi. Je dois dire que je partage pleinement leurs préoccupations. Nous avons aussi formulé la même inquiétude à de nombreuses reprises. Je l'ai encore fait plus tôt ce matin et je ne vais pas répéter mes observations, qui n'ont pas été jugées pertinentes.

Cela dit, nous sommes très heureux que le comité ait étudié le projet de loi. Je ne suis pas un expert dans ce domaine et je m'en suis remis à d'autres qui connaissent mieux que moi les points techniques des conventions fiscales, qui sont des documents très complexes.

Nous sommes disposés à permettre l'adoption du projet de loi à cette étape. Je suis heureux d'appuyer cette mesure, compte tenu de tout ce qui a transpiré jusqu'à maintenant.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, compte tenu de toutes les mauvaises nouvelles qui nous tombent dessus, ces jours-ci, en ce qui concerne l'impôt, les finances et diverses autres choses, cela fait du bien de recevoir de temps à autre de bonnes nouvelles. Avant de commencer, je tiens à rendre hommage à un Canadien de Moose Jaw.